

**L'actualité juridique et fiscale internationale de L'Agefi Actifs
(12 déc-11 janv)**

Suisse, Belgique, Union européenne,

Comité de l'abus de droit fiscal, régime matrimonial franco-allemand,

L'actualité des acteurs

Suisse

Les forfaits majorés, les successions et les métaux précieux visés par la France. En projet, les droits acquittés en France concerneraient les héritiers résidents français sur tous les actifs du défunt résident suisse. La date d'entrée en vigueur de ce dispositif n'a pas été précisée. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier dernier, les bénéficiaires du forfait fiscal ne profitent plus de la tolérance administrative sur la convention fiscale et sont susceptibles d'être imposés en France. Pour certains experts, des forfaits en Suisse étant basés sur la dépense –qui n'est pas visée par la convention fiscale franco-suisse - et non pas sur la valeur locative, le projet français ne tiendrait pas. Le fisc imposerait également la cession de métaux précieux qui ont toujours été détenus hors de l'UE là où l'ancienne documentation les exonérait. Consulter le Bofip : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/8364-PPG?branch=2>, et lire l'intégralité de l'article publié dans L'Agefi Actifs : <http://www.agefi.fr/articles/les-forfaits-majores-les-successions-et-les-metaux-precieux-vises-par-la-france-1251969.html>

Entrée en vigueur des accords sur l'imposition à la source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche : <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=47354>

Belgique

En Belgique la procédure de régularisation des comptes détenus à l'étranger s'achèvera en 2014. Pour mémoire, aucune annonce officielle en la matière n'a été réalisée en France sur le sujet.

Union européenne

Entrée en vigueur de règles « plus strictes » selon la Commission au 1^{er} janvier 2013. Dans un communiqué, la Commission européenne rappelle que la directive relative à la coopération

administrative dans le domaine fiscal jette les bases d'un meilleur échange d'informations entre autorités fiscales dans l'Union européenne. « *Un des éléments clés de la directive est qu'elle met un terme au secret bancaire, c'est-à-dire qu'un État membre ne pourra plus refuser de communiquer des informations à un autre État au seul motif que celles-ci sont détenues par un établissement financier* ». La directive définit des mesures pour améliorer la coopération administrative dans le domaine fiscal, à savoir des procédures et formulaires communs pour l'échange d'informations. Reste à savoir dans quelle mesure l'Autriche et le Luxembourg, derniers bastions du secret bancaire, appliqueront ces principes. A lire sur : <http://www.agefi.fr/articles/entree-en-vigueur-de-regles-plus-strictes-selon-la-commission-au-1er-janvier-2013-1250547.html>

Comité de l'abus de droit fiscal

Le 25 octobre puis le 22 novembre, le Comité bus de droit fiscal a rendu des avis commentés par l'administration portant notamment sur le Luxembourg. Consulter ces avis en ligne : http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_6467/fichedescriptive_6467.pdf

Et

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_6468/fichedescriptive_6468.pdf

Régime matrimonial franco-allemand

Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la France et l'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts sera discuté lors de la première séance de l'Assemblée nationale du 17 janvier 2013. Pour mémoire, l'accord visé - créant un régime matrimonial optionnel supplémentaire - a été signé le février 2010 par le ministère de la justice des deux pays concernés (Lire l'Agefi Actifs n° 445, p. 8). Lire la brève : <http://www.agefi.fr/articles/regime-matrimonial-franco-allemand-1250789.html>

L'actualité des acteurs

MSH International lance une nouvelle version du site Internet ASFE. Le spécialiste de l'assurance santé internationale des particuliers en mobilité, ASFE (Association des français de l'étranger), annonce qu'il lance son nouveau site Internet <http://www.asfe-expat.com/>. L'objectif est d'offrir aux expatriés un outil pratique avec un accès rapide à toute l'information sur la protection sociale à l'étranger. A lire en ligne : <http://www.agefi.fr/articles/msh-international-lance-une-nouvelle-version-du-site-internet-asfe-1250821.html>

Des contrats luxembourgeois pour les CGPI. Nortia et Union Financière George V ont lancé un contrat d'assurance vie et un contrat de capitalisation. Il s'agit d'une offre à multiples tiroirs pour le souscripteur, source de rémunérations potentielles pour les distributeurs. A consulter : <http://www.agefi.fr/articles/des-contrats-luxembourgeois-pour-les-cgpi-1249649.html>